

Formation Prévention des accidents de travail | 1 jour

Code module : 597 - Version : 1

Durée : 1 jour (7 heures)

Composition du groupe : De 1 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Modalités pédagogiques disponibles :

- ✔ Intra présentiel (dans vos locaux)
- ✔ Intra en classe distancielle
- ✘ Inter présentiel
- ✘ Inter en classe distancielle

Public : Elus du CSE / Chefs d'entreprise / Référénts santé et sécurité

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les fondements de l'analyse des accidents du travail
- Savoir recueillir les données et organiser [l'analyse des accidents du travail](#)
- Savoir rechercher et hiérarchiser des mesures de prévention
- Pouvoir mettre en place un plan d'action et son suivi

Méthodes pédagogiques :

- Exposé
- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Cas pratiques d'accidents du travail
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situation et jeux pédagogiques
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

Modalités de sanction :

- Formation non certifiante
- Remise d'une attestation de fin de formation

Intervenant :

- Formateur expérimenté, CV sur demande

Suivi de formation :

- Feuille de présence élargée par demie-journée

Moyens et assistance pédagogiques en distanciel

:

- **Formation par visioconférence :** type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique synchrone
- **Matériel requis :** ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts-parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une **adresse e-mail valide**

Modalités et délais d'accès / pédagogiques :

- Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire.

Dans le cadre de ses obligations légales, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé et la sécurité des collaborateurs et notamment mener une [démarche de prévention](#) des AT. Les élus du CSE peuvent suivre cette formation prévention pour analyser des accidents du travail lorsqu'ils surviennent, afin de mettre en place des actions concrètes de prévention.

Cette formation d'une journée comprend :

- Une réflexion de groupe et des apports théoriques du formateur
- Une utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Des cas pratiques d'accidents de travail
- La réalisation d'un arbre des causes
- La validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques

PROGRAMME

1- Les notions d'accident de travail

- Enjeux économiques et sociaux
- Définition d'un Accident du Travail / d'une Maladie Professionnelle / d'un Accident de Trajet
- Décision de reconnaissance des AT/MP et les voies de recours des agents

2- Les données et analyse des accidents du travail

- Les statistiques nationales et du secteur d'activités
- Les indicateurs (Taux de Fréquence / Taux de Gravité)
- Les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Les conséquences (psychologiques, physiques et financières)
- La méthode de l'arbre des causes

3- Les différents niveaux de responsabilités

- Le contexte réglementaire en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les niveaux de [responsabilité des acteurs de la prévention des risques professionnels](#)
- Les notions de responsabilité civile et pénale
- La délégation de pouvoir

4- La mise en place de mesures préventives

- Les bonnes pratiques de prévention des AT
- Le choix et la démarche des mesures de prévention
- L'apport des acteurs internes et externes en matière de prévention
- Les différents niveaux de prévention
- Mise à jour du DUERP